

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251015-d-2025-44-AU
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Société ASSA ABLOY – contrat de maintenance des portes automatiques des ateliers municipaux.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une maintenance préventive des portes automatiques des ateliers municipaux,
Vu la proposition de la société ASSAABLOY située 560 avenue Marguerite Perey à LIEUSAINT 77127,

DECIDE

DE SIGNER avec la société ASSA ABLOY située 560 avenue Marguerite Perey à LIEUSAINT 77127, un contrat de maintenance des portes automatiques des ateliers municipaux, d'une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse, à compter du 19 septembre 2025 et dont le coût annuel est de 605.20 € HT soit 726.24 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 15 octobre 2025

Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251015-d-2025-44-AU
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025